

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de € 98.017.230
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS

BROCHURE DE CONVOCATION Assemblée Générale Mixte des actionnaires (Ordinaire annuelle et Extraordinaire)

Mardi 21 février 2017 à 15 heures
L'Hôtel des Arts & Métiers
9 bis avenue d'Iéna - 75116 Paris

SOMMAIRE

Avis de convocation et ordre du jour	Page 3
Exposé sommaire de la situation et de l'activité de la société	Page 4
Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	Page 13
Composition du Conseil d'administration	Page 14
Renseignements sur les administratrices dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale	Page 15
Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions	Page 16
Projet de résolutions	Page 20
Comment participer à l'Assemblée Générale	Page 25
Demande d'envoi de documents et de renseignements complémentaires	Page 27

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (Ordinaire annuelle et Extraordinaire) pour le mardi 21 février 2017 à 15 heures à L'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes et du bilan social de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016,
- Fixation des jetons de présence,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015/2016 à Monsieur Gérard Brémont,
- Nomination de Mademoiselle Alma Brémont en qualité d'administratrice,
- Nomination de Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice,
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions,

Ordre du jour au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions,
- Pouvoirs en vue des formalités.

**EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION
DU GROUPE PIERRE & VACANCES-CENTER PARCS
PENDANT L'EXERCICE 2015 / 2016**

CHIFFRES CLES

Remarque liminaire :

La norme IFRS 11 « Partenariats » entraîne la consolidation des co-entreprises (partenariats Adagio et Villages Nature principalement) selon la méthode de la mise en équivalence et non plus de l'intégration proportionnelle.

Pour son reporting opérationnel, le Groupe continue d'intégrer les co-entreprises selon la méthode proportionnelle, considérant que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance.

Les éléments de compte de résultat présentés et commentés ci-après sont issus du reporting opérationnel. Des tableaux de réconciliation avec les comptes de résultat IFRS sont présentés ci-après.

Les éléments de bilan et de tableau de financement sont en revanche issus des comptes IFRS.

(en millions d'euros)	2015/2016	2014/2015 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires du groupe	1 424,2	1 436,3
Résultat opérationnel courant	32,4	21,3
Résultat courant avant impôts	13,6	3,0
Résultat net part du groupe	-7,4	-11,5
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	-0,82	-1,37
Dividende par action versé (en euros)	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement	51,6	32,7
Dette bancaire nette	103,4	125,2

(1) Retraité de l'incidence de l'interprétation IFRIC 21 sur la contribution à l'audiovisuel public versée par le Groupe (+ 0,1 million d'euros sur le résultat).

Chiffre d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice (du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016), le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 424,2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2015/2016	2014/2015	Évolution	Evolution à périmètre constant (*)	Evolution hors effets offre (**)
Tourisme	1 253,4	1 180,7	+ 6,2 %	+ 5,0 %	
Pierre & Vacances Tourisme Europe (1)	609,4	594,5	+ 2,5 %	+ 0,3 %	
Center Parcs Europe (2)	644,0	586,2	+ 9,9 %		
<i>dont chiffre d'affaires de location</i>	<i>811,4</i>	<i>779,9</i>	<i>+ 4,0 %</i>		<i>+ 2,5%</i>
				<i>+6,6 %</i>	<i>+ 5,1%</i>
Pierre & Vacances Tourisme Europe	392,5	401,6	- 2,3 %		+ 0,3%
				<i>+0,3 %</i>	<i>+ 5,8%</i>
Center Parcs Europe	419,0	378,3	+ 10,8 %		+ 4,7%
Développement immobilier	170,8	255,6	- 33,2 %		
TOTAL EXERCICE	1 424,2	1 436,3	- 0,8 %	- 1,7 %	

(1) Pierre & Vacances Tourisme Europe regroupe les marques Pierre & Vacances, Aparthotels Adagio® et Maeva.

(2) Center Parcs Europe regroupe les marques Center Parcs et Sunparks.

(*) : Retraitement de l'incidence de l'acquisition, le 13 avril 2016, de « La France du Nord au Sud »

(**) Retraitement de l'incidence sur le CA de location :

- de la réduction nette du parc exploité sur le pôle PVTE, liée aux non-renouvellement de baux et à des désengagements de sites déficitaires

- de l'ouverture du Domaine Center Parcs du Bois aux Daims (à compter de juillet 2015)

- **Le chiffre d'affaires des activités touristiques s'élève à 1 253,4 millions d'euros, en croissance de 6,2 % (+ 5,0 % à périmètre constant) par rapport à l'exercice précédent, dans un contexte français pourtant fortement impacté par les attentats et menaces terroristes.**

Le chiffre d'affaires de location progresse de 4,0 % (vs. + 2,2 % en 2014/2015), résultant d'une hausse des prix moyens de vente nets (+ 2,9 %) et du nombre de nuitées vendues (+ 1,1 %). Corrigé des effets offre et d'Adagio, la croissance de l'activité s'élève à 5,1 %.

La clientèle internationale représente 54 % du chiffre d'affaires de location du Groupe, en progression de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent (vs. + 4,8 % de hausse pour les clientèles françaises).

- **Pierre & Vacances Tourisme Europe** réalise un chiffre d'affaires de 609,4 millions d'euros, dont 392,5 millions d'euros de chiffre d'affaires de location.

La croissance bénéficie à l'ensemble des destinations hors résidences urbaines, soit une hausse de 5,8 % hors effets offre : + 4,9 % sur les destinations mer, bénéficiant notamment du dynamisme des résidences espagnoles, + 6,6 % sur les résidences Montagne et + 10,3 % sur les villages aux Antilles. L'activité des résidences urbaines est en revanche pénalisée sur l'exercice par l'incidence des attentats terroristes à Paris et Bruxelles (retrait du chiffre d'affaires de 6,7 % sur l'ensemble du périmètre de la marque).

- **Center Parcs Europe** réalise un chiffre d'affaires de 644,0 millions d'euros, dont 419,0 millions d'euros de chiffre d'affaires de location, en progression de 4,7 % hors Domaine du Bois aux Daims (qui contribue à hauteur de 22,8 millions d'euros au chiffre d'affaires hébergement). Cette croissance d'activité résulte des Domaines situés aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique (+ 6,8 %) et d'une légère progression des Domaines français (+ 0,5 %).

Le chiffre d'affaires annexe progresse de 10,3 %, bénéficiant notamment de l'intégration de l'activité de « La France du Nord au Sud » (15,2 millions d'euros sur la période). A périmètre constant, la croissance est de 6,8 %, avec de bonnes performances des activités de loisirs et de restauration dans les Domaines Center Parcs et des mandats de commercialisation Pierre & Vacances.

- **Le chiffre d'affaires du développement immobilier représente 170,8 millions d'euros, conforme aux prévisions liées au cadencement des programmes immobiliers.**

Il résulte principalement de la contribution de Villages Nature (20,6 millions d'euros), de la vente du site de Manilva à Eurosic (20,3 millions d'euros), de l'extension du Domaine des Trois Forêts en Moselle-Lorraine (15,4 millions d'euros) et des résidences Senioriales (64,2 millions d'euros). En 2014/2015, le chiffre d'affaires du développement immobilier comprenait une contribution significative de 110 millions d'euros du Center Pacs Domaine du Bois aux Daims, livré en juillet 2015.

Les réservations immobilières enregistrées sur l'exercice auprès des investisseurs particuliers représentent un volume d'affaires de 329 millions d'euros (1 491 unités), en forte progression par rapport à celui enregistré au cours de l'exercice précédent (218 millions d'euros pour 1 109 unités). Elles bénéficient du succès de Villages Nature ainsi que du développement des ventes aux particuliers de cottages Center Parcs sur les marchés néerlandais et allemands.

Résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2014/2015 retraité ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	1 424,2	1 436,3
Résultat opérationnel courant	32,4	21,3
<i>Tourisme</i>	25,1	6,2
<i>Immobilier</i>	7,3	15,1
Résultat financier	-18,8	-18,3
Résultat courant avant impôts	13,6	3,0
Autres charges et produits opérationnels nets d'impôts	-6,1	-3,8
<i>Dont coût du remboursement anticipé du crédit bancaire</i>	-1,1	
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0,6	0,3
Impôts sur les résultats	-9,8	-12,1
Résultat net avant prise en compte de la variation de juste valeur de l'ORNANE	-1,8	-12,6
Variation de juste valeur de l'ORNANE	-5,7	1,2
Résultat net	-7,5	-11,4
<i>Part du groupe</i>	-7,4	-11,5
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	-0,1	0,1

(1) Retraité de l'incidence de l'interprétation IFRIC 21 sur la contribution à l'audiovisuel public versée par le Groupe (+0,1M€ sur le résultat)

Résultat opérationnel courant : 32,4 millions d'euros, soit une hausse de 52 %

- **Le résultat opérationnel courant des activités touristiques s'élève à 25,1 millions d'euros, en forte hausse (+ 19 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent.**

Il traduit notamment la croissance de l'activité hors effets offre (+ 17 millions d'euros), l'incidence positive sur la contribution nette de la réduction des stocks Pierre & Vacances Tourisme Europe dans le cadre des renouvellements de baux (+ 7 millions d'euros) et l'exploitation / annualisation de l'activité de nouvelles résidences et Domaines (+ 4 millions d'euros). Ces gains sont supérieurs à l'incidence de l'inflation sur les charges (estimée à - 9 millions d'euros).

- **Le résultat opérationnel courant des activités immobilières s'établit à 7,3 millions d'euros (à comparer à 15,1 millions d'euros en 2014/2015), en lien notamment avec l'évolution du chiffre d'affaires.**

Il dégage une marge de 6 % du chiffre d'affaires, retraitée de l'incidence de la vente de la résidence Pierre & Vacances de Manilva en Espagne pour un montant de 20,3 millions d'euros au Groupe Eurosic, celle-ci ayant généré une moins-value de cession de - 1,7 million d'euros.

Au total, le résultat opérationnel courant est en hausse de 52 %, porté à 32,4 millions d'euros.

Résultat net :

- Les autres charges et produits nets d'impôts intègrent principalement les éléments non récurrents suivants :
 - 4,3 millions d'euros de coûts de restructuration et de fermeture de sites déficitaires.
 - 1,1 million d'euros de coûts liés au remboursement anticipé du crédit syndiqué mis en place en février 2014,
- Avant prise en compte de la variation de juste valeur du droit d'attribution d'action de l'ORNANE (charge de 5,7 millions d'euros), **le résultat net est de - 1,8 million d'euros, en amélioration de + 86 % par rapport à l'exercice précédent (- 12,6 millions d'euros).**

Tableaux de réconciliation – comptes de résultats IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016 reporting opérationnel	Variation de juste valeur de l'ORNANE	Coût du remboursement anticipé du crédit bancaire	Impôt sur autres ch. et produits opérationnels	Retraitements IFRS 11	2015/2016 IFRS
Chiffre d'affaires	1 424,2				- 51,6	1 372,6
Résultat opérationnel courant	32,4				+9,5	41,9
Autres charges et produits opérationnels	- 6,1		+1,1	-0,2	+0,8	-4,4 (*)
Résultat financier	- 18,8	-5,7	-1,1		- 0,1	- 25,8
QP résultat sociétés mises en équivalence	0,6				-6,1	-5,5
Impôts sur les résultats	- 9,8			+0,2	-4,1	- 13,7
Variation de juste valeur de l'ORNANE	- 5,7	+5,7				(**)
RESULTAT NET	- 7,5	0,0	0,0	0,0	0,0	- 7,5

(*) brut d'impôt

(**) la variation de juste valeur du droit d'attribution d'action de l'ORNANE est intégrée dans le résultat financier IFRS

<i>(en millions d'euros)</i>	2014/2015 reporting opérationnel	Variation de juste valeur de l'ORNANE	Impôt sur autres ch. et produits opérationnels	Retraitements IFRS 11	2014/2015 IFRS
Chiffre d'affaires	1 436,3			- 53,8	1 382,5
Résultat opérationnel courant	21,3			-5,1	16,2
Autres charges et produits opérationnels	-3,8		-1,6		-5,4 (*)
Résultat financier	- 18,3	+1,2		+0,2	- 16,9
QP résultat sociétés mises en équivalence	0,3			+2,8	3,1
Impôts sur les résultats	- 12,1		+1,6	+2,1	- 8,4
Variation de juste valeur de l'ORNANE	1,2	-1,2			(**)
RESULTAT NET	-11,4	0,0	0,0	0,0	- 11,4

NB : Compte de résultat 2014/2015 retraité de l'incidence de l'interprétation IFRIC 21 sur la contribution à l'audiovisuel public versée par le Groupe (+0,1 M€ sur le résultat)

(*) brut d'impôt

(**) la variation de juste valeur du droit d'attribution d'action de l'ORNANE est intégrée dans le résultat financier IFRS

INVESTISSEMENTS ET STRUCTURE FINANCIERE

Tableau synthétique des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2014/2015 retraité ⁽¹⁾
Capacité d'auto-financement (après intérêts financiers et impôts)	+ 51,6	+ 32,7
Variation du besoin en fonds de roulement	- 7,9	+ 48,2
Flux provenant de l'activité	+ 43,6	+ 80,9
Investissements nets liés à l'exploitation	- 29,7	- 29,3
Investissements nets financiers	- 3,4	- 2,6
Flux affectés aux investissements	- 33,1	- 31,9
Flux de trésorerie opérationnels	+ 10,5	+ 49,0
Augmentation de capital PV SA	+ 22,4	
Acquisitions et cessions d'actions propres	+ 0,1	+ 0,1
Dividendes versés	- 0,1	- 0,8
Variation des emprunts et des dettes diverses	+ 14,8	- 8,8
Flux affectés au financement	+ 37,2	- 9,5
Variation de la trésorerie	+ 47,8	+ 39,5

(1) Retraité de l'incidence de l'interprétation IFRIC 21 sur la contribution à l'audiovisuel public versée par le Groupe.

L'exploitation des activités touristique et immobilière du Groupe génère au cours de l'exercice 2015/2016 une ressource de trésorerie de + 43,6 millions d'euros.

Cette évolution résulte notamment :

- **d'une hausse de la capacité d'auto-financement** (+ 51,6 millions d'euros vs 32,7 millions d'euros en 2014/2015), liée principalement à l'amélioration des performances opérationnelles touristiques ;
- **du besoin de trésorerie dégagée par la variation du besoin en fonds de roulement** (- 7,9 millions d'euros), essentiellement liée à l'activité immobilière (augmentation des coûts sur le programme immobilier de Center Parcs Allgäu (Allemagne) avant les encaissements des prix de vente d'Eurosic et de La Française intervenus en octobre 2016).

Les flux de trésorerie nets affectés aux opérations d'investissement s'établissent à - 33,1 millions d'euros et concernent principalement :

- **les investissements nets réalisés sur les sites dans le cadre de l'exploitation touristique** pour 21,4 millions d'euros, dont :
 - 14,1 millions d'euros d'investissements nets pour la rénovation et l'amélioration du mix-produit de l'ensemble des villages Center Parcs Europe, dont 7,3 millions d'euros sur les villages néerlandais, 2,7 millions d'euros sur les villages belges, 2,3 millions d'euros sur les villages français et 1,8 millions d'euros sur les villages allemands,
 - 7,3 millions d'euros d'investissements nets sur les résidences et villages exploités sous les marques de Pierre & Vacances Tourisme Europe, dont 4,4 millions d'euros sur les résidences et villages en France, 2,4 millions d'euros sur les résidences en Espagne et 0,5 million d'euros pour la rénovation des villages en Martinique et en Guadeloupe ;
- **les investissements réalisés** sur les systèmes informatiques (améliorations techniques et fonctionnelles) pour 9,3 millions d'euros (sites web, CRM, maeva.com), nets de la trésorerie de 1,8 million dégagée sur la cession de certains actifs informatiques (progiciels de réservation) ;

- **l'investissement réalisé pour l'acquisition de la société La France du Nord au Sud** en avril 2016 pour un montant net de la trésorerie acquise de 2,4 millions d'euros ;
- **un investissement** de près de 1 million d'euros dans le **capital de la joint-venture** créée en Chine dans le cadre du partenariat avec le Groupe HNA Tourism ;

Les flux de trésorerie nets affectés aux opérations de financement s'établissent à + 37,2 millions d'euros et concernent principalement :

- la prise de participation du groupe chinois HNA Tourism au capital de Pierre et Vacances SA le 30 mars 2016 (incidence nette de 22,4 millions d'euros) ;
- l'augmentation de 14,8 millions d'euros des emprunts et dettes financières diverses (hors découverts bancaires) au 30 septembre 2016 par rapport au 30 septembre 2015, résultant de l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'un placement privé « Euro PP » en juillet 2016 pour un montant net de 59,2 millions d'euros, que compensent partiellement :
 - le remboursement anticipé du capital restant dû de la dette *Corporate* contractée en février 2014 (soit 31,5 millions d'euros au 30 septembre 2015), dans le cadre du refinancement du Groupe,
 - le coût de rachat du solde des OCEANE's émises en février 2011 (remboursement effectué au 1^{er} octobre 2015) pour un montant de 4,0 millions d'euros,
 - le remboursement net de crédits d'accompagnement immobiliers de 5,9 millions d'euros sur les programmes *Les Senioriales*,
 - l'amortissement annuel des dettes financières correspondant aux contrats de location financement pour 3,0 millions d'euros.

OBJECTIFS POUR 2016/2017 ET PERSPECTIVES

La croissance du résultat opérationnel depuis l'exercice 2012 démontre la pertinence des orientations stratégiques du Groupe dans une conjoncture et un environnement concurrentiel pourtant difficiles.

Concernant les activités touristiques, le Groupe poursuivra sa stratégie de croissance et de différenciation, s'articulant autour de :

- la montée en gamme des hébergements et services, avec une offre enrichie, plus flexible et toujours mieux segmentée pour contrer la concurrence de « l'économie collaborative » ;
- la simplification et la digitalisation des parcours clients ;
- une politique fine de revenue management, visant notamment à faire progresser les prix sur la haute saison et à capter du volume additionnel sur les périodes à moins forte demande ;
- l'accélération de la diversification des modèles économiques, avec un positionnement renforcé sur les activités de distribution touristique et de gestion locative via Maeva.com, et l'internationalisation des destinations avec le développement des contrats de commercialisation de résidences partenaires.

Le développement immobilier sera quant à lui un levier de croissance à la fois quantitatif et qualitatif de l'offre touristique au travers :

- du développement de nouvelles destinations sur Center Parcs, Villages Nature, Pierre et Vacances premium et Adagio ;
- de la poursuite de la rénovation de Center Parcs existants en Allemagne, Pays-Bas et Belgique par revente de cottages rénovés à des investisseurs particuliers et institutionnels ;
- des projets de développement en Espagne et en Chine.

Chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2016/2017

Le chiffre d'affaires et les indicateurs financiers commentés ci-après sont issus du reporting opérationnel, avec la présentation des co-entreprises en intégration proportionnelle.

en millions d'euros	2016/2017	2015/2016	Evolutions	Evolutions à périmètre constant (*)
Tourisme	241,2	230,6	+4,6%	+3,9%
- Pierre & Vacances Tourisme Europe	91,9	90,1	+2,0%	+0,3%
- Center Parcs Europe	149,4	140,5	+6,3%	+6,3%
dont chiffre d'affaires de location	158,4	152,3	+4,0%	
<i>hors Adagio</i>			+6,3%	
- Pierre & Vacances Tourisme Europe	60,4	61,0	-0,9%	
<i>hors Adagio</i>			+2,9%	
- Center Parcs Europe	97,9	91,3	+7,3%	
Immobilier	49,6	36,5	+36,2%	
Total 1^{er} trimestre	290,9	267,0	+8,9%	+8,3%

(*) Retraitement de l'incidence de l'acquisition, le 13 avril 2016, de « La France du Nord au Sud », acteur reconnu du marché de la distribution en ligne de la location de vacances en France et en Espagne.

En normes IFRS, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2016/2017 s'élève à 275,2 millions d'euros (234,2 millions d'euros pour les activités touristiques et 41,0 millions d'euros pour les activités immobilières), à comparer à 252,4 millions d'euros au 1^{er} trimestre de l'exercice 2015/2016 (224,0 millions d'euros pour le tourisme et 28,4 millions d'euros pour l'immobilier).

• Chiffre d'affaires touristique

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2016/2017, le chiffre d'affaires des activités touristiques s'élève à 241,2 millions d'euros, en **croissance de + 4,6 %** (+ 3,9 % à périmètre constant) par rapport au 1^{er} trimestre 2015/2016.

Le **chiffre d'affaires de location** s'élève à 158,4 millions d'euros, en **progression de + 4,0 %** résultant principalement d'une hausse du prix moyen de vente net (+ 3,7 %).

- ✓ Pierre & Vacances Tourisme Europe (PVTE) y contribue à hauteur de 60,4 millions d'euros, en croissance de + 2,9 % hors Adagio, bénéficiant d'une hausse du nombre de nuits vendues (+ 2,0 %) et d'une progression des prix moyens de ventes nets (+ 0,9 %).

Cette croissance est tirée par l'activité des destinations « mer » (France métropolitaine, Antilles et Espagne), en hausse de + 12,3 % et de + 5,0 % hors effets offre¹.

Le chiffre d'affaires des sites « montagne », est quasi stable hors incidence de la réduction du parc exploité dans le cadre des renouvellements de baux, en dépit du manque d'enneigement.

L'activité des résidences Adagio, qui représente plus de la moitié du chiffre d'affaires de location de PVTE sur le 1^{er} trimestre, est un retrait de - 3,8 %. La baisse d'activité est concentrée sur le mois d'octobre et sur la première quinzaine de novembre, période qui n'avait pas été impactée par l'attentat du 13 novembre 2015. Le chiffre d'affaires est en revanche en croissance au mois de décembre, dans un contexte pourtant toujours affecté par les menaces terroristes.

✓ **Center Parcs Europe** y contribue à hauteur de 97,9 millions d'euros, en **croissance de 7,3 %** par rapport au 1^{er} trimestre 2015/2016, essentiellement liée à un effet prix (+ 8,4 %).

La progression de l'activité concerne à la fois les Domaines français (+ 8,0 %) et l'ensemble des Domaines situés aux Pays Bas, Allemagne et Belgique (+ 6,9 %).

Le **chiffre d'affaires des autres activités touristiques progresse de + 5,8 %** et de + 3,8 % à périmètre constant. Cette croissance concerne à la fois Pierre & Vacances Tourisme Europe (+ 7,9 % et + 2,5 % à périmètre constant), avec de bonnes performances des mandats de commercialisation, et Center Parcs Europe (+ 4,6 %).

• **Chiffre d'affaires du développement immobilier**

Au 1^{er} trimestre de l'exercice 2016/2017, le **chiffre d'affaires** du développement immobilier s'élève à 49,6 millions d'euros, en croissance de 36 % par rapport au 1^{er} trimestre de l'exercice 2015/2016. Il résulte principalement de la contribution de l'extension du Domaine des Trois Forêts en Moselle-Lorraine (12,0 millions d'euros), de Villages Nature (5,9 millions d'euros) et des résidences Senioriales (14,5 millions d'euros).

Les **réservations immobilières** enregistrées au 1^{er} trimestre de l'exercice auprès des investisseurs particuliers sont également en hausse : elles représentent un chiffre d'affaires de 91,8 millions d'euros, contre 81,7 millions d'euros au même trimestre de l'exercice précédent (soit + 12 %).

Perspectives de chiffre d'affaires au 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017

Compte tenu du niveau d'activité constaté sur le 1^{er} trimestre et des réservations à date, le Groupe anticipe, à ce jour², une activité touristique sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017 en progression par rapport au 1^{er} semestre 2015/2016, hors effets offre³ et retraitée des effets calendaires⁴.

Le chiffre d'affaires immobilier au 1^{er} semestre de l'exercice 2016/2017 devrait être en croissance par rapport au 1^{er} semestre 2015/2016.

¹ Croissance nette du parc exploité liée au développement de l'offre en Espagne

² Au 17 janvier 2017, date de publication du chiffre d'affaires du T1 2016/2017

³ L'incidence de la baisse de l'offre de la destination montagne sur le chiffre d'affaires de location devrait être sensible sur le 2^{ème} trimestre de l'exercice, compte tenu du poids du chiffre d'affaires réalisé sur cette destination au cours de cette période.

⁴ Décalage de vacances scolaires de mars en 2016 à avril en 2017

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

En K€

Nature des indications	Exercice clos le				
	30/09/2012	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016
I - Situation financière de l'entreprise					
a) Capital social	88.215	88.215	88.215	88.215	98.017
b) Nombre d'actions émises	8.821.551	8.821.551	8.821.551	8.821.551	9.801.723
c) Valeur nominale (en euros)	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8.725	9.481	12.708	16.482	12.485
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	24.539	(12.425)	47.716	26.038	47.772
c) Impôt sur les bénéfices	(12.371)	(13.856)	(10.011)	(11.462)	(31.878)
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	32.350	(113.490)	30.309	73.060	121.387
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, avant amortissements et provisions	4,18	0,16	6,54	4,25	8,13
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	3,67	(12,87)	3,44	8,28	12,38
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 SEPTEMBRE 2016

Président-Directeur Général Gérard Brémond

Administrateurs Olivier Brémond

Marc R. Pasture (*)

SA S.I.TI. représentée par Thierry Hellin

Ralf Corsten

G.B. Développement SAS représentée par Patricia Damerval

Andries Arij Olijslager

Delphine Brémond

Martine Balouka-Vallette

Madame Annie Famose

Monsieur Bertrand Meheut

Monsieur Ning Li

Monsieur Gérard Houa

(*) Monsieur Marc R. Pasture est décédé le 5 janvier 2017

**RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATRICES
dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale**

Mademoiselle Alma BREMOND

Née le 22 juin 1996

Nationalité française

Mademoiselle Alma BREMOND est étudiante en sciences politiques au Barnard College, Université de Columbia, New York (BA Political Science, avec majeure en sciences politiques et mineure en économie).

Mademoiselle Alma BREMOND est une petite-fille de Monsieur Gérard BREMOND.

Nombre d'actions détenues dans Pierre et Vacances :
Néant.

Fonctions de mandataire social actuelles :
Néant.

Madame Amélie BLANCKAERT

Née le 16 mars 1975

Nationalité française

Formation :

2002 : Diplômée de l'Ecole Normale Supérieure (option Lettres)

2001 : DEA de Lettres Modernes (sortie major de l'Université Sorbonne Nouvelle)

2000 : Reçue à l'Agrégation de Lettres Modernes

1996-1998 : Licence et Maîtrise de Lettres Modernes

1996 : Reçue à HEC

Carrière professionnelle :

Après un début de carrière dans l'enseignement, Madame Amélie BLANCKAERT a fondé la SARL Coup de Plume, société d'écriture (discours, livres et autres textes) et de formation à la prise de parole en public. Elle est également Maître de conférence à Sciences Po sur l'art oratoire.

Nombre d'actions détenues dans Pierre et Vacances :
Néant.

Fonctions de mandataire social actuelles :
Gérante de la SARL Coup de Plume.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT DU CONSEIL SUR LE PROJET DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation des comptes

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2015/2016. Le rapport sur la gestion au titre de l'exercice 2015/2016 est inclus dans le document de référence 2016 de la Société, accessible sur le site Internet de la Société (www.groupepvc.com). Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés figurent au document de référence.

Affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux font ressortir un bénéfice net comptable de 121.387.014,83 euros.

Il est proposé d'affecter ce bénéfice en totalité ainsi qu'il suit :

- à la réserve légale pour 980.172,00 euros
- au report à nouveau pour 120.406.842,83 euros

Après cette affectation, les capitaux propres au 30 septembre 2016 seront répartis de la façon suivante :

• capital social	98.017.230,00 euros
• primes d'émission	21.274.531,39 euros
• primes de fusion	55.912,36 euros
• réserve légale	9.801.723,00 euros
• autres réserves	2.308.431,46 euros
• report à nouveau	688.974.484,11 euros

Soit un total de 820.432.312,32 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois précédents exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge, au plan fiscal, de dépenses non déductibles au regard de l'article 39-4 du même Code.

Jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver, au titre des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration, un montant de 360.000 euros pour l'exercice 2016/2017, le Conseil répartissant librement entre ses membres les jetons de présence.

Ce montant de 360.000 euros (contre 300.000 euros précédemment) tient compte de la proposition qui est faite à l'Assemblée de nommer deux nouvelles administratrices. Il s'agit d'un montant maximum qui ne sera pas obligatoirement affecté en totalité.

Conventions et engagements réglementés

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la cinquième résolution se rapportant aux conventions et engagements réglementés. Le rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article L. 225-40 du Code de commerce se rapportant à l'exercice 2015/2016 est annexé au document de référence de la Société.

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015/2016 au dirigeant mandataire social de la Société

Sont soumis à l'avis des actionnaires les éléments suivants de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015/2016 à Monsieur Gérard Brémond (Président-Directeur Général) :

Eléments de rémunération	Montants (en euros)	Commentaires
Rémunération fixe	500.000	Pas d'évolution par rapport à l'exercice précédent
Rémunération variable	90.000	Pas d'évolution par rapport à l'exercice précédent Prime équivalente à 18 % de la rémunération fixe
Avantages de toute nature	2.789	Véhicule de fonction

Par ailleurs, il convient de noter que Monsieur Gérard Brémond ne bénéficie pas, au titre de son mandat de Président-Directeur Général de la Société, des éléments de rémunération suivants : rémunération variable différée, rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options d'actions, actions de performance, jetons de présence, engagement d'indemnité de cessation de fonction, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire.

Nomination de nouvelles administratrices

Il est également proposé à l'Assemblée de nommer :

- Mademoiselle Alma BREMOND, née le 22 juin 1996, de nationalité française,
- et Madame Amélie BLANCKAERT, née le 16 mars 1975, de nationalité française,

en qualité d'administratrices, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 3 années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 4 février 2016 étant valable jusqu'au 4 août 2017, il apparaît nécessaire de reconduire une nouvelle autorisation qui mettra fin, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 février 2016 à la Société pour opérer sur ses propres actions. Il vous a été rendu compte dans le document de référence de l'utilisation qui a été faite de cette autorisation. Il est demandé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation selon les modalités suivantes :

- le nombre total des actions achetées ne dépasserait pas 10 % du capital social,
- le prix d'achat unitaire n'excéderait pas 70 euros, hors frais d'acquisition,
- la Société ne détiendrait jamais plus de 10 % du total de ses actions.

Il est précisé que ces modalités sont équivalentes à celles de 2016.

Cette autorisation pourrait être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux pratiques de marché reconnues par l'Autorité des marchés financiers, en vue :

- 1) d'animer le marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- 2) d'attribuer des actions gratuites et/ou des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux ou aux salariés, ou de céder des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- 3) de remettre des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- 4) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction ;
- 5) d'annuler des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Pierre et Vacances aura la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit à la date du 31 décembre 2016, 980.172 actions de 10 euros de valeur nominale chacune. Compte tenu des 273.430 actions propres déjà détenues au 31 décembre 2016, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat est donc de 706.742, correspondant à un investissement maximal théorique de 49.471.940 euros sur la base du prix maximum d'achat de 70 euros prévu dans la 9^{ème} résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale du 21 février 2017. Il est toutefois rappelé que le programme de rachats ayant pour objet principal la régularisation du cours de l'action, cet investissement maximum ne devrait pas être atteint.

Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 21 février 2017, soit jusqu'au 21 août 2018.

RAPPORT DU CONSEIL SUR LE PROJET DE RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions (10^{ème} résolution)

Il vous est proposé (au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire) de conférer au Conseil d'administration, pour une période de 18 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Il vous est demandé par le vote de la dixième résolution qui est soumise à votre approbation d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société pourra détenir par suite des rachats réalisés en application du programme de rachat d'actions, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois et remplacerait l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 4 février 2016.

PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU 21 FEVRIER 2017

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2016, approuve les comptes sociaux annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, se traduisant par un bénéfice net de 121.387.014,83 euros, ainsi qu'il suit :

- à la réserve légale pour 980.172,00 euros
- au report à nouveau pour 120.406.842,83 euros

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2016)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2016, approuve les comptes consolidés annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Lesdits comptes consolidés au 30 septembre 2016 font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 1.372 millions d'euros et une perte nette consolidée part du groupe de 7.432 millions d'euros.

Quatrième résolution

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 360.000 euros.

Cinquième résolution

(Approbation des conventions et engagements réglementés visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015/2016 à Monsieur Gérard Brémond, Président-Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015/2016 à Monsieur Gérard Brémond (Président-Directeur Général), tels que figurant dans le document de référence 2015/2016 (page 29) et rappelés dans le rapport du Conseil d'Administration inclus dans la brochure de convocation.

Septième résolution

(Nomination de Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Mademoiselle Alma Brémond en qualité d'administratrice, et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Huitième résolution

(Nomination de Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Amélie Blanckaert en qualité d'administratrice, et ce pour une durée de trois années soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Neuvième résolution

(Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les actions de la Société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- le total des actions achetées pendant la durée du programme de rachat n'excédera pas 10 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 980.172 actions sur la base du capital au 22 novembre 2016) ;
- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social ;
- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 70 euros par action (hors frais d'acquisition).

En application de l'article R. 225-151 du Code de commerce, l'Assemblée Générale fixe à 68.612.040 euros le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, correspondant à un nombre maximal de 980.172 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 70 euros ci-dessus autorisé.

Étant précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité avec les règles déterminées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société de, par ordre de priorité décroissant :

- 1) animer le marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- 2) attribuer des actions gratuites et/ou des options d'achat d'actions aux mandataires sociaux ou aux salariés, ou céder des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salariés ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- 3) remettre des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- 4) remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction ;
- 5) annuler des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'Assemblée Générale décide que :

- l'achat des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, sauf en période d'offre publique, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, ou par recours à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion des ventes de put) et à des bons, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation afin :

- d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, y compris par des opérations optionnelles, ou par des opérations sur instruments financiers dérivés (à l'exclusion des ventes de put) ;
- de conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de 18 mois à compter de ce jour et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 4 février 2016.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société pourra détenir par suite des rachats réalisés en application de la neuvième résolution de la présente Assemblée, et des rachats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- donne au Conseil d'Administration avec faculté de délégation tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

La présente autorisation annule et remplace l'autorisation précédente donnée par l'Assemblée Générale du 4 février 2016.

Onzième résolution

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

COMMENT PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour assister personnellement à cette assemblée, vous y faire représenter ou voter par correspondance, vous devez préalablement justifier de votre qualité d'actionnaire, par l'inscription en compte de vos titres à votre nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte de la Société, par BNP Paribas Securities Services,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par votre intermédiaire financier habilité.

1 - Vous assistez personnellement à l'Assemblée Générale

Vous devez demander une carte d'admission en cochant la case A du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint, dûment rempli et à retourner :

- si vos actions sont nominatives, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe,
- si vos actions sont au porteur, à votre intermédiaire financier qui établira une attestation de participation justifiant votre qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire financier transmettra ensuite cette attestation à BNP Paribas Securities Services qui vous adressera une carte d'admission.

2 - Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée Générale

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut donc choisir, en cochant la case B du formulaire de vote ci-joint, l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance,
- donner pouvoir au président de l'assemblée générale,
- donner pouvoir à un tiers.

Le formulaire dûment rempli devra parvenir :

- si vos actions sont nominatives, à BNP Paribas Securities Services, à l'aide de l'enveloppe jointe,
- si vos actions sont au porteur, à votre intermédiaire financier habilité, afin qu'il puisse faire parvenir le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation, au plus tard trois jours avant l'assemblée.

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et de la révocation du mandataire par voie électronique.

Dans ce cas :

Si vos actions sont au nominatif pur :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- vous devrez obligatoirement confirmer votre demande sur PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans en vous connectant avec vos identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire - Mes assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré :

- vous devrez envoyer un email à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : Nom de la Société concernée, date de l'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

- vous devrez obligatoirement demander à votre intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats *exprimées par voie électronique* puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée.

Demande d'envoi de documents
et renseignements légaux
visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce

Je soussigné(e),

Mme, Mlle, M., MM :
Nom (ou dénomination sociale)

Prénom :

Adresse
.....

Propriétaire de actions nominatives de la **société PIERRE ET VACANCES**

Propriétaire de actions au porteur de la **société PIERRE ET VACANCES**
(joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier)

souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus les documents ou renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce concernant l'Assemblée Générale Mixte du 21 février 2017, à l'exception de ceux qui étaient annexés à la formule unique de procuration et de vote par correspondance.

Fait à....., le2017

Signature

NOTA : Conformément à l'article R. 225-88, alinéa 3, du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacun des assemblées ultérieures d'actionnaires.

*Cette demande est à retourner à BNP Paribas Securities Services
CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin -
9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex*

PIERRE ET VACANCES
Société anonyme au capital de € 98.017.230
Siège social : L'Artois - Espace Pont de Flandre -
11 rue de Cambrai - 75947 PARIS Cedex 19
316 580 869 R.C.S. PARIS